

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

BULLETIN

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans ont eu lieu avec un grand éclat. Dix archevêques ou évêques, parmi lesquels S. E. le cardinal Foulon, y assistaient. M. Carnot a passé en revue les maires, adjoints, conseillers municipaux et officiers de pompiers, mais il a eu soin de se tenir bien loin de toutes les fêtes religieuses, de peur qu'on ne l'accusât de cléricanisme.

* * *

On assure que l'encyclique sur la question sociale a été expédiée aux évêques. La traduction anglaise est due à la collaboration du cardinal Manning et de Mgr Walsh, archevêque de Dublin.—La traduction française, affirme-t-on, a été faite par le Pape lui-même.—Depuis les explosions du 1er mai, les députés Italiens n'osent plus aller à la Chambre on dit que les ministres, pour en finir, seront obligés d'en arriver à la dissolution.—Le budget n'est pas encore voté, ce serait un véritable coup d'Etat.

* * *

—Un prêtre du diocèse de Rouen, M. le chanoine Debuelle, a été condamné à 6 jours de prison pour avoir dénoncé en chaire les lois de persécution qui ne sauraient obliger les chrétiens.—La Cour d'appel a confirmé le jugement : l'apôtre ira en prison.—Un Jésuite, le P. d'Audiffret, disait naguère à Saint-Sever : *La neutralité scolaire est un mensonge.*—“ Si la liberté de mon langage me valait 6 mois de prison, je porterais mes chaînes avec plus de fierté, mesdames, que vous ne portez vos bracelets d'or... Qu'on mette en prison 3 évêques, une demi-douzaine d'archiprêtres, quelques douzaines de religieux pour avoir affirmé la vérité, et la France ouvrira les yeux... Elevez-vous au-dessus des partis...”—Ce Jésuite vient de comparaître devant les juges et, au président qui l'interrogeait, il a, d'une voix tremblante d'émotion, montré le Crucifix du tribunal en s'écriant “ *Je ne reconnais pas de loi humaine contre la loi divine,*” et je vous répète les paroles de saint Pierre : “ *Jugez vous-mêmes s'il vaut mieux obéir aux hommes qu'à Dieu.*”—Nous ne savons pas encore ce que sera le jugement.—L'auditoire a acclamé le confesseur de la foi.—Mais qu'on se souvienne donc une bonne fois que Jésus-Christ a dit à ses apôtres : Allez, enseignez les nations, leur apprenant à garder les commandements que je vous ai

donnés.—Il leur recommande de ne pas craindre, en remplissant ce dessein, ceux qui peuvent tuer le corps, mais ne peuvent atteindre l'âme.—Ne craignons pas : affirmons comme les apôtres, comme eux nous serons heureux d'avoir rendu témoignage à Jésus-Christ en souffrant pour lui.

Il y a quelques jours, une assemblée maçonnique invitait toutes les municipalités à laïciser au plus tôt tous les services hospitaliers, leur promettant le concours et les conseils de l'Assistance publique de Paris.—Et le ministre franc-maçon Bourgeois, de l'instruction publique, rappelait presque en même temps aux préfets, que les délais prévus par la loi scolaire étaient échus cette année et que, désormais, il n'y aurait plus d'excuses à alléguer pour se dispenser de chasser, avant la fin de l'année, tous les Congréganistes.—Les 9 et 10 mai, c'est le Congrès de la fédération des loges du Nord-ouest qui traitant : *Du cléricisme en face de l'humanité et de la franc-maçonnerie*, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Considérant que le cléricisme est l'ennemi de toutes les libertés conquises depuis 1789, et qu'en particulier, il s'attaque à la république et à la maçonnerie, il nous appartient de répondre à ses attaques par les moyens que nous préconisons ci-dessous :

- 1° Laïcisation de tous les services publics ;
- 2° Invitation aux pouvoirs publics de n'admettre au concours des fonctions de l'Etat que les élèves des écoles du gouvernement ;
- 3° Hâter la séparation des Eglises et de l'Etat ;
- 4° Inviter nos frères députés et sénateurs à présenter à la tribune les trois propositions énumérées ci-dessus.

Le Congrès, par un vote unanime, a autorisé les journalistes francs maçons, présents à la réunion, à communiquer des résolutions à la presse républicaine.—Pendant ce temps, le préfet juif du Nord, qui a dû reconnaître, malgré lui, à Fourmies, que le cléricisme avait du bon, va répétant de canton en canton : Ils mentent ceux qui disent que les catholiques sont persécutés en France, que l'enseignement n'est pas libre. que la loi militaire n'est pas un bienfait pour la religion.—Les chrétiens qu'on veut jeter au lions n'ont qu'à se défendre.

L'Agence Havas donne les renseignements qui suivent :

Le texte latin de l'Encyclique du Pape sur la question sociale, en date du 15 mai, vient d'être distribué au collège des cardinaux et comprend 52 pages.

Les encycliques prennent d'habitude comme titre les premières paroles du texte, qui sont pour celle-ci : *Rerum novarum*. Cependant, contrairement à cette habitude, l'encyclique actuelle porte comme titre spéciale : *De conditione opificium*.

La réfutation de l'école socialiste occupe 15 pages dans l'Encyclique. Le Pape y défend vivement les droits de la propriété et de l'hérédité. Ils les déclare naturels et divins. Il place comme base de la propriété le travail. Il conclut que le collectivisme des propriétés nuirait à ceux mêmes qu'il s'agit de soulager.

De la page 15 à la page 28, le Pape résume la participation de l'Eglise dans la solution de la question sociale. Il rappelle les maximes de l'enseignement chrétien.

De la page 28 à la page 41, il définit les devoirs de l'Etat. Il signale les devoirs généraux envers les ouvriers, et ceux qu'il faut leur faire observer dans les ateliers religieux. Il importe d'y faire fleurir l'intégrité des mœurs et la justice, éviter la promiscuité des sexes contraire à la moralité; s'assurer que les ouvriers ne sont pas surmenés; que le travail de nuit est approprié au sexe et à l'âge des ouvriers. L'autorité des lois doit pourvoir à tout cela dans certaines limites. Le Pape signale ensuite les dommages qui résultent des grèves. Il invoque l'intervention de la loi afin qu'on en fasse cesser les causes, et pour les empêcher de s'étendre et d'amener des conflits entre les patrons et les ouvriers. Il recommande l'observation du repos dominical. Quant aux salaires, il estime que les différends entre les patrons et les ouvriers devraient être résolus par des collèges mixtes. Il recommande l'épargne, dont il signale les grands avantages pour les ouvriers.

De la page 41 à la page 52 et dernière, le Pape traite la question des associations ouvrières, les assurances, les patronages et les syndicats. Il conclut: " Il faut pourvoir avec la plus grande célérité à ce que le mal ne devienne pas incurable par l'hésitation des médecins." Les gouvernants doivent, à cet effet, recourir à l'action par des lois et par des institutions; les riches et les maîtres se souvenir de leurs devoirs, les prolétaires se rendre à la voix de la raison, et puisque la religion est seule capable de guérir le mal à fond, il faut que tous et surtout les évêques, le clergé, en fassent valoir la bienfaisante influence, enseignent et pratiquent largement la charité, base de toutes les vertus.

LES PSAUMES DU BREVIAIRE

(Suite)

PSAUME XXV.—JUDICA ME, DOMINE

La circonstance précise de la composition de cette prière ne peut être déterminée avec certitude. Si nous en jugeons d'après le contenu, David, postérieurement à la translation de l'arche à Sion, mais avant son péché, éloigné du tabernacle, en butte aux persécutions et aux calomnies de ses ennemis, affirme son innocence (1-5) et le désir ardent qu'il a de louer Dieu dans sa sainte maison (6-8) et implore le secours divin contre ses persécuteurs et ses colomniateurs (6-12).

PARAPHRASE.—¹ Jugez-moi, rendez-moi justice, car j'ai marché dans mon innocence, je ne suis pas coupable des crimes dont on m'accuse, et puisque j'espère dans le Seigneur, je ne serai pas affaibli ni ébranlé. ² Eprouvez-moi, Seigneur, et sondez-moi; brûlez mes reins et mon cœur, faites passer au creuset mes affections et mes pensées. ³ Car votre miséricorde est devant mes yeux, et je me suis complu dans votre vérité, dans votre fidélité, ou selon l'hébreu, j'ai marché dans la vérité, conformément à votre loi. ⁴ Je ne me suis pas assis dans l'assemblée de ceux qui aiment la vanité, avec les menteurs, et je n'entrerai pas en rapport avec les artisans d'iniquité, selon l'hébreu, avec les dissimulés. ⁵ J'ai détesté l'assemblée des méchants qui font le mal et je ne m'asseoirai pas avec les impies.

⁶ Je laverai mes mains au milieu des innocents, suivant l'original, dans l'innocence, étant moi-même innocent, et j'entourerai votre autel, Seigneur, je m'en approcherai souvent et demanderai longtemps tout proche, ⁷ afin d'entendre, ou selon l'hébreu, de faire entendre la voix de la louange et de raconter toutes vos merveilles. ⁸ Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison, c'est-à-dire votre beau sanctuaire, pour rapprocher la Vulgate de l'hébreu qui porte : J'aime le séjour de votre maison et le lieu où réside votre gloire (1).

⁹ O Dieu, ne perdez pas, selon le texte original, n'enlevez pas mon âme avec les impies, ni ma vie avec les hommes de sang, ¹⁰ dans les mains desquels sont les iniquités, qui ont commis des crimes et dont la droite est remplie de présents reçus ou donnés contre la justice. ¹¹ Pour moi, j'ai marché dans mon innocence, je ne suis pas coupable; délivrez-moi et ayez pitié de moi. ¹² Mon pied s'est tenu dans le droit chemin, mot à mot, sur le sol droit et uni; bientôt, dans les assemblées religieuses d'Israël, je vous bénirai de nouveau, Seigneur.

APPLICATION LITURGIQUE. — C: psaume, dont les versets 6-12 sont récités chaque jour par les prêtres pendant le lavement des mains au sacrifice de la messe, est employé au bréviaire uniquement à l'office ferial de prime, le mercredi. Au début de la journée, le prêtre tremble à la pensée qu'il pourra tomber dans le péché mortel et partager la réprobation éternelle des méchants. Aussi demande-t-il ardemment que Dieu le préserve d'un pareil malheur (9 et 10), et qu'il le rende victorieux des assauts de la convoitise (2). Il désire être jugé selon la justice de toutes ses pensées et de toutes ses volontés; il veut mettre en Dieu son unique joie. Toute sa vie sera consacrée au ministère sacré (6), à la récitation du saint office (7) et à la fréquentation assidue du beau sanctuaire de Dieu (8).

(à suivre)

E. MANGENOT,
Professeur d'Écriture Sainte.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

CONSTITUTION DEI FILIUS

PROLOGUE

(Suite.)

X. RATIONALISME PROFESSÉ A L'EXCLUSION DE TOUTE

RELIGION POSITIVE

Après avoir rappelé les excès de la théologie et de l'exégèse au sein du protestantisme, le saint Concile du Vatican nous met en présence d'une autre plaie de la société moderne : le rationalisme qui ne veut avoir aucune attache avec la religion chrétienne.

“ Alors est née et s'est malheureusement trop répandue par tout l'univers cette doctrine du rationalisme ou du naturalisme, qui, se mettant de tous points en opposition avec la religion chrétienne, à raison du caractère surnaturel de cette institution, s'applique avec les plus grands efforts à exclure Jésus-Christ, notre unique Seigneur et Sauveur, de la pensée des hommes, de la vie et des mœurs des peuples, pour établir le règne de ce qu'on appelle la pure raison ou la nature. Mais après avoir abandonné et rejeté la Religion chrétienne, après avoir renié le vrai Dieu et son Christ, plusieurs ont laissé tomber leur intelligence dans le gouffre du panthéisme, du matérialisme, de l'athéisme, et niant la spiritualité de la pensée et toute règle de la justice et de la vertu, ils unissent leurs efforts pour saper les fondements les plus profonds de la société humaine (1).”

(1) Tum nata est et late nimis per orbem vagata, illa rationalismi seu naturalismi doctrina, quæ religioni christianæ utpote supernaturali instituto per omnia adversans, summo studio molitur, ut Christo, qui solus Dominus et Salvator noster est, a mentibus humanis, a vita et moribus populorum excluso, mære quod vocant rationis vel naturæ regnum stabiliaur. Relicta autem, projectaque chris-

Ce texte du saint Concile met en relief : 1° le caractère essentiel du naturalisme ou rationalisme et la raison de sa lutte contre le christianisme ; 2° la fin qu'il poursuit ; 3° les excès dans lesquels il est tombé. Nous allons étudier ces trois points ; puis 4° nous montrerons l'exactitude des assertions de notre constitution par un rapide coup d'œil jeté sur l'histoire du rationalisme.

1. *Caractère essentiel du rationalisme ou naturalisme.* Son caractère essentiel, c'est qu'il prétend s'en tenir aux lumières de la raison et aux seules lois de la nature, *MERÆ quod vocant RATIONIS vel NATURÆ regnum.* De là son double nom de *rationalisme* et de *naturalisme*.

La *nature*, telle qu'on l'entend ici par opposition avec la grâce et le surnaturel, c'est l'univers tel qu'il résulte de la création. La *raison*, telle qu'on l'entend ici par opposition avec la *foi surnaturelle* et la *révélation*, c'est l'ensemble des moyens naturels dont l'homme dispose pour connaître la vérité. Or le domaine propre de la *raison*, c'est la nature ou *l'ordre naturel*, c'est-à-dire les données que nous connaissons par nos sens, aussi bien que les inductions et les conclusions que notre intelligence en tire. Le *rationalisme* prétend s'en tenir à ces seules données de la raison. C'est là son caractère essentiel et ce qui en fait une doctrine erronée. Il n'y aurait pas d'erreur à affirmer l'existence de l'ordre naturel et des lois naturelles que la raison saisit ; les catholiques admettent cette existence ; mais l'erreur du rationalisme consiste à dire qu'il n'y a rien et qu'il ne faut rien admettre en dehors de ces données naturelles.

Cette erreur le met en opposition complète avec la Religion chrétienne, attendu que cette religion est une institution essentiellement surnaturelle, *religioni christianæ utpote SUPERNATURALI INSTITUTO per omnia adversans.*

Le surnaturel, c'est ce qui est au-dessus de la nature telle qu'elle résulte ou peut résulter de la création. C'est dans la créature raisonnable, suivant les enseignements de l'Eglise, une participation à la vie divine. Cette participation et tout ce qui s'y rapporte constitue un nouvel ordre de choses, l'ordre surnaturel au ordre de la grâce, qui ne détruit pas la nature mais la présuppose et la perfectionne. Or la religion chrétienne est une institution essentiellement surnaturelle, car elle tend tout entière à nous mettre en possession de cette vie surnaturelle qui est une participation à la vie divine. Dieu avait librement assigné cette fin à notre vie, mais le péché d'Adam nous a ôté la possibilité l'atteindre. C'est pourquoi Jésus-Christ est venu nous rendre cette possibilité par les mérites de son sang ; c'est pourquoi il nous a donné les moyens de vivre surnaturellement en cette vie par la grâce, en l'autre par la vision intuitive de Dieu. Ce que Jésus-Christ a fait et institué, c'est la *Religion Chrétienne*. Cette religion est donc une ins-

tiana religione, negato vero D-o et Christo ejus, prolapsa tandem est; multorum mens in pantheismi, materialismi, atheismi barathrum, ut jam ipsam rationalem naturam, omnemque justis, recteque normam negantes, ima humanæ societatis fundamenta diruere conitantur.

titution qui ne découle pas de la nature des choses, telle qu'elle résulte de la création, c'est une institution essentiellement surnaturelle. Dans cette institution, tout est par conséquent au-dessus des forces de la nature et des lumières de la raison ; car d'une part, la nature est impuissante elle-même à atteindre autre chose que ce qui est dans l'ordre naturel en vertu de la création, et d'autre part, les lumières de la raison ne peuvent nous manifester que ce qui résulte de la nature des choses.

Pour nous faire pratiquer cette religion, Dieu nous accorde donc des grâces surnaturelles ; pour nous la faire connaître, il se sert également de moyens et de signes surnaturels : la révélation, les miracles, les prophéties et les autres faits divins qui ne peuvent être l'œuvre ni de la raison ni de la nature.

Ce surnaturel, qui fait l'essence de la religion chrétienne, voilà ce que le naturalisme ou rationalisme ne veut point admettre, lui qui prétend s'en tenir aux seules lumières de la raison et aux seules données de l'ordre naturel, lui dont c'est là le caractère essentiel. Ainsi le rationalisme n'est pas seulement la négation de quelques vérités, de la Religion chrétienne, il en rejette l'essence et les fondements.

Il faut même ajouter qu'il présente ce qu'il y a de matériellement vrai dans ses doctrines sous un jour faux et hostile à la religion chrétienne.

Les vérités révélées ont, en effet, des rapports nombreux avec les données de la raison et Dieu a daigné nous manifester d'une manière surnaturelle plusieurs vérités de l'ordre naturel. En outre, toutes nos actions devant tendre à notre fin dernière et celle-ci étant une fin surnaturelle, il en résulte qu'il appartient à la religion de diriger toute notre conduite morale. Son domaine s'étend donc sur l'ordre naturel, de la manière que nous dirons plus loin. Or par le fait qu'il exclut la révélation et le surnaturel, le rationalisme se trouve ainsi en opposition avec la religion chrétienne, alors même qu'il affirme, au nom de la raison, les mêmes choses qu'elle enseigne au nom de Jésus-Christ.

2° *Fin poursuivie par le rationalisme.*

Le rationalisme de nos jours n'est pas une simple négation : il a été érigé en système et forme un corps de doctrine, *doctrina*. Ce n'est pas un système qui s'enferme dans les écoles : ses partisans ont l'esprit de prosélytisme, ils veulent le faire pénétrer partout, ils aspirent à rationaliser le genre humain tout entier. Ce n'est pas une doctrine purement spéculative qui ne s'adresse qu'à l'intelligence : elle enseigne une morale purement naturelle, suivant laquelle elle prétend régler la conduite des individus et le gouvernement des sociétés. Mais elle rencontre un grand obstacle : c'est la religion chrétienne qui est ancrée dans l'esprit et le cœur des peuples. Suivant les principes de cette religion que nous venons de rappeler, Jésus-Christ est notre seul Seigneur et Sauveur, nous devons conformer nos pensées à ses enseignements, notre vie et nos mœurs à ses lois. Le rationalisme travaille donc avec acharnement à dechristianiser toutes les intelligences, à dé-

christianiser la conduite privée et les mœurs publiques, pour faire régner pour la seule raison et établir un ordre de choses purement naturel, *ut Christo, qui solus Dominus et salvator noster est, a mentibus humanis, a vita et moribus populorum excluso, meræ rationis vel naturæ regnum stabiliatur*

3^o *Excès dans lesquels le rationalisme est tombé.*

Il prétend, comme nous l'avons vu, régler soit les intelligences, soit la conduite morale sociale des hommes suivant les principes de la raison. Il a donc rejeté les lumières de la religion chrétienne, il a renié le Dieu qui a révélé et imposé cette religion, il a renié son Christ. *Relicta projectaque christiana religione negato, vero Deo et Christo ejus.* Mais, comme le saint Concile l'enseigne au chapitre second, la révélation nous est nécessaire d'une certaine manière pour la connaissance même des vérités de l'ordre naturel ? Aussi, où la raison a-t-elle mené bon nombre de rationalistes qui ne voulaient point d'autre guide qu'elle ? Aux plus profonds abîmes dans l'ordre spéculatif, comme dans l'ordre pratique et social. Dans l'ordre spéculatif, elle leur a fait embrasser le panthéisme, le matérialisme et l'athéisme, *prolapsa tandem est multorum mens in pantheismi, materialismi, atheismi baratrum.* Dans l'ordre pratique, ayant méconnu la spiritualité de l'âme humaine, ils ont méconnu aussi les principes de la morale, et sont devenus les partisans acharnés du socialisme qui cherche à détruire les fondements de la société, *ut jam ipsam rationalem naturam, omnemque justæ relictæ normam negantes, imâ humanæ societatis fundamenta diruere conitantur.*

(à suivre)

J. M. VAGANT,

Professeur de théologie.

LA PISCINE DE LA PENITENCE

Le sacrement de Pénitence est, avant tout, le sacrement de la miséricorde et de la compassion. Nous ne connaissons pas assez ce côté consolant de sa physionomie. Il répond si bien aux grandes douleurs de l'âme humaine ! Les peines ne nous manquent pas : l'amertume est souvent au fond de notre calice ; mais la plus grande douleur, la lie la plus amère du calice, c'est, pour l'âme chrétienne, le péché.

Les malades, les infirmes venaient à Notre-Seigneur, quand il passait à travers les rues de Jérusalem, à travers les chemins de la Judée, et lui demandaient, à grands cris, leur guérison. Pendant qu'ils se lamentaient à ses pieds, le Sauveur voyait en eux une plaie autrement ulcérée que celles de leurs membres ; une paralysie autrement invétérée que celle de leurs bras perclus. Il les guérissait de leurs infirmités : puis il ajoutait, après avoir sondé de

son regard divin les dispositions de leur âme : — “ Allez en paix ! Vos péchés vous sont remis. ” — Les juifs étaient émerveillés, quand ils le voyaient ainsi guérir les infirmes, ressusciter les morts. Leur admiration de vint de la stupeur, quand ils entendirent cette parole : — “ Allez en paix ! Vos péchés vous sont remis. ” — Comment n'auraient-ils pas été stupéfaits, eux qui ne croyaient pas encore à la divinité du Sauveur ? Dieu seul peut remettre le péché, Lui qui est l'offensé. Jésus-Christ le remettait, parce qu'il est le fils de Dieu. Venu pour réparer les péchés du monde et en obtenir la rémission, il remettait le péché, comme Dieu et comme réparateur, non plus seulement par un acte intérieur de miséricorde et de pardon, mais par un acte extérieur et sacramentel qui était une véritable absolution.

C'est en vertu de cette double puissance qu'il a institué le sacrement de Pénitence ; qu'il a communiqué à ses apôtres le pouvoir de lier et de délier. Il avait dit : — “ Allez en paix ! Vos péchés vous sont remis. ” — Il dit à ses apôtres : — “ Recevez l'Esprit-Saint ; les péchés seront remis à ceux auxquels vous les remettrez : ils seront retenus à ceux auxquels vous les retiendrez. ” — Et ce pouvoir, il le communiqua non seulement à ses apôtres, mais à leurs successeurs légitimes, aux héritiers de son sacerdoce, qui recevraient à leur tour l'Esprit-Saint, pour la distribution totale de ses mystères divins, pour la perpétuité de son œuvre rédemptrice, jusqu'à la fin des temps.

Vous avez compris, je n'en doute pas, le sens, la portée des paroles de l'institution sacramentelle : les péchés seront remis, seront retenus. Ces mots impliquent évidemment une connaissance de l'âme du coupable, dont le ministre du sacrement ne peut avoir l'intuition ; par conséquent, de la part du pécheur, un aveu, une confession, qui révèlent ses fautes. Le pénitent devra demander l'absolution de ses fautes aux apôtres ; les apôtres pourront remettre ou retenir : ils devront donc formuler un jugement, prononcer une sentence. Or ce jugement, cette sentence ne peuvent résulter que d'une connaissance de la cause, d'un aveu, d'un repentir, dont le ministre du sacrement sera le témoin, le dépositaire et l'arbitre. C'est ainsi que l'ont compris les apôtres ; c'est dans ces conditions qu'ils ont administré le sacrement de la Pénitence. Ils se sont partagé le monde, prêchant l'Évangile, baptisant les peuples, remettant le péché à ceux qui en faisaient l'humble aveu, de même qu'ils communiquaient la grâce de l'Esprit-Saint par la confirmation ; qu'ils renouvelaient le mystère eucharistique par la consécration du pain et du vin, donnant à leur tour le corps sacré du Sauveur, comme ils l'avaient reçu à la dernière scène, des mains de Jésus-Christ lui-même. Les pouvoirs qu'ils avaient reçus, ils avaient le droit, et c'était leur devoir, de les communiquer : et les apôtres, par l'imposition des mains, par l'onction sacerdotale, par le sacrement de l'Ordre, consacraient des évêques, consacraient des prêtres, pour que, jusqu'à la fin des temps, les péchés fussent remis à ceux qui en demanderaient la rémission.

Le sacrement de Pénitence doit donc être précédé de l'aveu de

ses fautes, accompagnée du repentir et du ferme propos : il se consume miséricordieusement dans l'âme, par la sainte absolution. L'absolution ! Ah ! qui ne la désire quand il se sent coupable ? L'aveu est pénible, il est déchirant quelquefois. Qui pourrait s'en plaindre ? Ne sommes-nous pas des pénitents qui veulent mériter un pardon ? Est-ce payer trop cher le bonheur d'une absolution pleine et entière qui nous rendra la paix ? L'aveu, d'ailleurs, est lui-même un premier soulagement, une première consolation.

Quand on est triste, on a besoin de raconter sa peine, de la confier à une âme que l'on sait, dévouée. Par moments c'est comme un trop-plein qui déborde, comme un poids qui écrase : on a besoin de le déverser, de le faire partager à un cœur ami. Mais il est des peines que l'on ne peut pas raconter, même aux êtres les plus aimés ; des trop-pleins qu'on oserait pas déverser, même dans le cœur de sa mère... Les eût-on racontées, ces peines gardent leur amertume ; les eût-on déversés, ces trop-pleins suffoquent encore. A quoi donc parler, à qui se confier, pour être consolé ?

Le monde ne connaît pas, ne comprend pas ces mystères de la conscience ; et pourtant, il aurait si grand besoin de les comprendre ! Nous les avons, nous, chrétiens, qui en avons savouré les âpres douceurs. Qui n'a senti le déchirement, lorsque baissant la tête, on fait monter à ses lèvres l'aveu de la faute ? Mais qui n'a senti le soulagement, la consolation ineffable qui accompagnent l'aveu sacramentel ? Aveu qui n'est pas un simple récit, car il est une accusation et déjà un repentir : aveu de la conscience meurtrie, qui ne reste pas une accusation, un repentir seulement ; car il amène le pardon et l'assurance du pardon, par l'absolution qui l'accompagne. Etre pardonné et le savoir !... Voilà le grand miracle, voilà le bonheur intime, auquel ne ressemblent aucuns de nos autres bonheurs.—« Allez en paix ; vos péchés vous sont pardonnés ! »—Et on se relève radieux, transfiguré ; et s'il reste des larmes, elles ne sont plus qu'à nos paupières : l'âme est consolée.

Seigneur Jésus ! Vous qui connaissez le cœur de l'homme ; Vous qui avez pleuré sur lui les larmes de votre cœur et le sang de vos veines ; Vous qui êtes mort pour nous absoudre ; Vous qui êtes bon, compatissant, de la bonté et de la compassion divines ; Vous qui nous aimez en Dieu et en homme ; Vous seul, ô Jésus miséricordieux, pouviez rêver et réaliser pour nous, le sacrement de la Pénitence. Nous portons en nous des douleurs sans nom ; le voyageur déchire ses pieds et les traîne meurtris aux cailloux des chemins ; la pauvre brebis laisse aux buissons les flocons de sa blanche robe ; le prodigue avec ses haillons, meurt de faim, loin de la maison de son père ; mais on se repose, on se purifie, on se refait à votre sacrement de miséricorde. Vous rendez au voyageur sa chaussure, à la brebis sa blanche toison : au prodigue vous ouvrez la porte ; à tous les pécheurs repentants vous dites :—« Allez en paix ! vos péchés vous sont pardonnés. »

L'Eglise nous fait un commandement formel de nous confesser « à tout le moins une fois l'an ». En dehors de ce commandement, il est une autre loi, non moins formelle, dans la conscience : cette

loi nous ordonne de purifier au plus tôt notre âme, par le sacrement de Pénitence, lorsqu'elle est souillée par le péché mortel. Eh quoi ! nous aimons Dieu, ou du moins nous voulons l'aimer ; nous savons que sa volonté est la règle de notre vie ; qu'elle s'impose non seulement par une loi générale, mais encore par des commandements précis ; nous savons que la transgression de ces commandements est une faute ; que cette faute, quand elle est grave, entraîne avec elle de graves conséquences : nous savons que le péché mortel détruit en nous la grâce sanctifiante, fait de nous des ennemis de Dieu, nous rend passibles de peines éternelles ! Et nous ne reviendrions pas à Dieu par le repentir ; nous ne ramènerions pas en nous la grâce sanctifiante par l'absolution ; nous refuserions de redevenir les amis de celui qui nous tend ses bras ; nous renoncerions, de gaieté de cœur, à notre part de bonheur éternelle ? Insensés ! Et nous avons la Foi, et nous gardons l'Espérance, et nous voulons avoir la Charité ! Ah ! si jamais nous étions atteints, souillés ; si jamais nous étions de ces coupables dont se détourne le regard de Dieu !... Allons au sacrement de Pénitence ; confessons nos fautes ; demandons l'absolution, et en attendant que nous ayons le bonheur de la recevoir, demandons pardon.

Le sacrement de Pénitence est le remède nécessaire à nos maladies graves, mortelles, qui ne peuvent être guéries sans son intervention, à moins que nous ne soyons dans l'impossibilité de le recevoir, à moins que la contrition parfaite ne supplée à son action. Sans être d'une nécessité absolue pour la rémission de nos fautes vénielles, il est le remède sûr, toujours approprié à nos faiblesses. A nos défaillances il apporte la force ; au milieu de nos ténèbres, il fait jaillir la lumière : avant tout il nous donne l'assurance du pardon. La confession fréquente est la sauvegarde de la vertu, l'antidote opposé à nos passions, le moyen le plus puissant d'arriver à la perfection chrétienne. C'est à la confession fréquente qui nous purifie de nos moindres souillures, que l'âme doit ses plus grandes énergies : c'est la confession fréquente qui assure sa persévérance finale. Les maîtres de la vie spirituelle sont unanimes à formuler cette doctrine ; tous les saints se lèveraient pour l'affirmer à leur tour. Que celui qui est pur se purifie de plus en plus : " Que celui qui est saint se sanctifie encore ! " La pureté, la sainteté sont le résultat de la confession fréquente.

Le doute sur l'efficacité de cette pratique ne saurait être possible, pour peu que l'on connaisse ce qu'on pourrait appeler la structure intime de la confession, pour peu qu'on se rende compte de ses résultats. Nous sommes des orgueilleux : l'orgueil ne peut être guéri que par l'humilité ; l'humilité résulte de l'humiliation volontaire : or la confession nous humilie. Nous sommes des sensuels : la sensualité ne peut être guérie que par la mortification volontaire : or la confession nous mortifie. Nous sommes des révoltés : l'esprit de révolte ne peut être vaincu que par l'obéissance : or la confession est un acte d'obéissance. Le pécheur n'obéit pas seulement à Dieu : il obéit encore au ministre du sacrement, juge

à son tribunal, dont il doit accepter les conseils, les admonestations, la sentence.

La confession qui guérit le malade et atteint le mal dans son principe, nous procure d'autres bienfaits. Elle instruit, elle réhabilite, elle fortifie et préserve.

Elle instruit par la voix du prêtre qui rappelle le devoir, nomme les ennemis et les démasque aux yeux du pénitent : une lumière se fait qui rayonne subitement sur l'écueil, indique un danger qu'on ne soupçonnait pas ; tandis que s'en vont les préjugés, se dissipent les malentendus, se révèlent les moyens d'attaque, de défense, de sauvegarde et de sécurité.

Elle réhabilite !... Ah ! il est si triste de se savoir coupable : le cœur a si grand besoin de pouvoir s'estimer quelque peu, de sentir en soi quelque bien, d'entendre dans sa conscience un bon témoignage ! Il n'est pas nécessaire d'être un grand pécheur pour avoir ces tristesses : que sera-ce lorsque le découragement s'y ajoutera ? La confession est là pour ramener la paix avec le bon témoignage ; pour relever à ses propres yeux le déchu ; pour réhabiliter le coupable en lui apportant, avec l'assurance du pardon, le sentiment de l'honneur retrouvé. Peu importe que le monde, s'il a connu ma faute, cherche à en retrouver la trace sur mon front, et me la jette en injure : je sais que Dieu m'a pardonné. Je puis me passer de l'estime des hommes, lorsque je sens en moi l'estime de Dieu.

La confession fortifie et préserve. Rien ne rend fort comme la connaissance et l'amour du devoir ; rien ne préserve contre la chute, comme cette connaissance et cet amour. Cependant qui ne connaît les contradictions douloureuses qui surgissent entre l'intelligence, le cœur et la volonté ? Il ne suffit pas de connaître le devoir par la raison ; de l'aimer par les grands côtés du cœur : il faut le mettre en pratique ; et, pour cela, il faut le secours de la grâce, d'une grâce en rapport direct avec les défaillances de la volonté. C'est le résultat du sacrement de Pénitence. La volonté s'était affaiblie dans le mal ; car rien ne détruit ses énergies comme la faute : la confession lui rend son ressort brisé. On dirait qu'un voile épais a été soulevé tout à coup : on voit ce qu'on ne voyait plus, ce qu'on ne voyait qu'à travers des ombres. La conscience atrophiée se débarrasse du lourd manteau qui l'écrasait, et retrouve toutes ses spontanités pour le bien. En se relevant, en songeant à la faute commise, le pécheur pardonné s'écrie : " Ah ! plutôt mourir que d'y retomber ! " Il y aura peut-être, après ces résolutions, de nouvelles défaillances, : mais qu'on revienne au sacrement ; qu'on y revienne encore, et on finira par équilibrer sa vie, par l'établir pleinement dans la vertu, en se faisant un tempérament chrétien.

Comme le monde malade aurait besoin de se retremper à la piscine sacrée de la Pénitence ! Combien d'âmes qui ne peuvent porter le joug du devoir, y trouveraient la force ! Combien d'existences qui ne peuvent plus porter la vie, y trouveraient le courage ! Mais non ! on s'en va tête baissée, en s'étourdissant, en

mugissant peut-être, alors que le calme et la paix sont si faciles ; on s'en va, ajoutant des fautes à ses fautes, des souillures à ses souillures ; se laissant glisser aux abîmes ; s'enlizant parfois dans la boue, alors qu'il est si facile d'en sortir.

Comment se confesser ? Il ne s'agit pas ici des dispositions essentielles et premières requises pour la validité du sacrement de Pénitence. Il faut y apporter le repentir sincère, la contrition accompagnée du ferme-propos. La confession est un acte très simple ; la simplicité en est même le caractère dominant et entraîne, avec elle, toutes les conditions désirables. N'oubliez pas que c'est une accusation et non pas un récit des choses inutiles, étrangères à l'accusation : c'est une accusation de ses fautes et non pas des fautes des autres. On peut avoir à raconter au directeur de sa conscience, pour recevoir ses conseils, certains détails de sa vie ; mais cet exposé ne doit pas être un passe-temps : le confessionnal n'est pas un salon de conversation : trop de personnes ne le savent pas assez en pratique, et cela, au détriment de leur âme. Vous vous confesserez toujours avec simplicité, et vous n'aurez ni la duplicité de l'esprit, ni la duplicité du cœur, ni la duplicité de la langue. Duplicité de l'esprit, qui consiste à porter au saint tribunal sa manière de voir, avec la secrète espérance de l'imposer à son directeur, tout en feignant de lui demander conseil. La duplicité du cœur qui consiste à vouloir et à ne pas vouloir ; à chercher les détours, les faux-fuyants ; à désirer la fin qui est la sanctification de la vie, sans en perdre résolument les moyens, qui sont la fuite des occasions du péché. La duplicité de la langue qui accuse et qui s'excuse ; qui atténue, qui gaze, sans vouloir mentir complètement. La confession termine, nous disons : " C'est ma faute !..." Si on nous en croyait, ce serait parfois la faute des autres, la faute de tout le monde : nous serions seuls innocents.

Oui ! confessons-nous simplement et pleinement, et humblement, et franchement toujours. Là, moins que partout ailleurs, la pose de mise : là, plus qu'ailleurs, il faut se débarrasser des oripeaux de l'orgueil, des fanfreluches de la vanité. C'est un coupable, c'est un malade, c'est une âme inquiète qui s'agenouille : le prêtre qui écoute l'aveu n'est plus un homme, c'est le ministre, le représentant de Dieu. Arrière les prétentions, les exigences, les susceptibilités, les recherches de la vie mondaine. On ne s'écoute point parler pour juger de l'effet de ses phrases ; on ne mignardise pas ses mots pour leur donner une tournure distinguée, délicate, quand on s'accuse, quand on demande pardon. On ne se farde pas les joues, on ne s'enveloppe pas de parfums, quand on est malade, infirme ; quand on demande un remède à ses maux. On n'exige pas non plus de son médecin ou de son juge, de belles phrases, des périodes arrondies, des expressions choisies, flatteuses et caressantes ! Ce qu'on leur demande, c'est la guérison, c'est l'absolution.

Pauvres jeunes filles, pauvres femmes inconnues qui ne trouvent jamais de confesseur assez distingués ; qui font trois ou quatre

lieues pour se confesser, quand le prêtre auquel l'Eglise a confié leur âme, est tous les jours, et à toute heure, à leur disposition ! Hélas ! c'est un prêtre trop commun pour elles : il n'a d'aptitudes que pour les gens du commun ! Ce qu'il leur faut à elles, avant tout, c'est de la distinction...

On peut ne pas trouver toujours dans un prêtre toute la compassion, toute la condescendance dont on a besoin : il est peut-être un peu brusque d'allures, impatient tout au moins : il ne supporte pas, sans vous le faire sentir, l'inutilité de vos récits qui n'ont rien à voir dans l'accusation de vos fautes, mais si vous vous adressez à lui avec simplicité, avec humilité, vous trouverez toujours dans les quelques mots qu'il vous dira, sans songer à les aligner, la leçon du devoir, le conseil opportun, l'encouragement au bien : par-dessus tout, vous y trouverez toujours la parole sacramentelle, la parole divine, ces mots que rien ne peut remplacer et qui suffisent à tout : — "Je vous absous au nom du Père, au nom du Fils, au nom du Saint-Esprit. Allez en paix, vos péchés vous sont remis." —

Faut-il conclure de ce qui précède, et à l'encontre de l'enseignement des maîtres de la vie spirituelle, qu'il n'est pas nécessaire de choisir un directeur, et de le choisir entre mille ? Non, il faut en effet choisir un directeur ; mais il faut le choisir devant Dieu et devant sa conscience, avec foi, avec simplicité et humilité, et non avec les idées et les appréciations mondaines. Une fois pour toutes, ne transportons pas dans le monde surnaturel les idées du monde naturel : établissons et conservons la grande ligne de démarcation. Dans nos relations avec le monde naturel nous avons à subir des exigences ; nous subissons même des entraînements : dans le monde surnaturel, il n'y a pas d'autres exigences que celles de Dieu et de la conscience : il ne doit pas y avoir d'autres entraînements que les entraînements de la grâce.

Le sacrement de Pénitence est le sacrement de la miséricorde : c'est Jésus-Christ qui se penche vers l'âme tombée, pour la relever ; vers l'âme découragée, pour la consoler et la fortifier. Cependant la confession est souvent pénible... Quand il vous en coûtera trop pour avouer vos fautes ; quand vous n'aurez pas même la force de vous traîner jusqu'à la piscine de la Pénitence, priez : dites à Notre-Seigneur que vous n'osez pas, que vous ne pouvez pas. Et Notre-Seigneur s'inclinera jusqu'à vous dans sa mansuétude : il vous prendra lui-même par la main pour vous y conduire. Le père de l'enfant prodigue se contentait-il d'attendre son fils coupable ? Ne l'appelait-il pas ? N'allait-il pas à sa rencontre ? Ne lui tendait-il pas, de loin, ses bras ? Lorsqu'il fut sur le chemin, le pauvre prodigue, tout près de la maison ; lorsque, n'en pouvant plus, il cria : — "Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous !" — son père, comme s'il n'entendait plus que des sanglots dans cet aveu, comme s'il ne voyait plus que des larmes sur ce visage flétri, son père répondit : — "Mon fils, je t'avais perdu, je t'ai retrouvé ! Tu étais mort, te voilà ressuscité !" — Et il l'embrassa en pleurant. Oh ! oui, Notre-Seigneur viendra à votre

rencontre si nous allons à lui, lors même que nous serions loin encore ; si nous l'appelons, si nous lui disons :—“ Seigneur, ayez pitié de moi, car je n'ai pas le courage de confesser mes fautes ! ” —ce courage il nous le donnera ; et quand nous serons aux pieds de son prêtre, l'aveu sortira, sans efforts, de nos lèvres. Si nous avons des sanglots, le prêtre n'entendra que nos sanglots, ne verra que notre misère, n'aura plus que des paroles consolatrices : il lui tardera plus à lui de nous accorder la sainte absolution, qu'il ne saurait nous tarder à nous de la recevoir.

Notre-Seigneur ferait plutôt un miracle que de laisser sans confession celui qui n'ose pas se confesser et qui le lui dit ; celui qui se repent de ses fautes et en désire l'absolution, sans avoir le courage de la demander. Ces miracles ne sont-ils pas les miracles de la vie quotidienne, parmi nous chrétiens ? Notre-Seigneur ne les accomplit-il pas tous les jours en faveur de ses fils repentants ? Ils sont l'inspiration subite de la grâce, une force inattendue, une circonstance imprévue, qui nous amènent au tribunal de la Pénitence, lo. sque nous y pensions le moins, et nous font savourer les bonheurs du pardon, alors que nous ne les espérions même plus.

Au fond d'un de ces golfes échancrés que la mer creuse et allonge pour venir à la rencontre des fleuves ; tout près de cette ligne indécise où l'azur des eaux se mêle au flot verdâtre ; saturée des senteurs âcres de l'Océan et du parfum des terres ; bercée par les brises du fleuve et secouée par les vents du large ; au milieu des tamaris roses, avait germé, puis grandi, une anémone de Virginie. Comment l'étrangère avait-elle vu le jour sous un ciel qui n'était pas le sien ? L'oiseau voyageur l'avait-il, en passant, secouée de son aile ? Une épave l'avait elle posée sur le sol, dans un remous de la vague, aux prises avec le fleuve ?... Elle avait grandi ; elle avait vu son printemps ; elle s'épanouissait à son été, toute blanche avec des reflets d'arc-en-ciel, et près d'elle venait s'ébattre le goëland aux ailes d'albâtre.—“ Blanche anémone dont les yeux reflètent l'arc-en-ciel, d'où viens-tu ? Tu n'a pas de sœurs sur ce rivage ! ”—“ Goëland aux ailes d'albâtre, cette terre n'est pas ma terre ! As-tu rencontré mes sœurs sur d'autres rivages ? ”—Et le goëland se prit à aimer la fleur étrangère, celle qui n'avait pas de sœur sur ce rivage. Aux jours brûlants, quand le ciel était de feu, l'anémone laissait, languissante, retomber sa tête ; à son front se fauait sa couronne.—“ Courage, lui disait le goëland qui venait de se bercer sur la cime des vagues. ”—

Et se plongeant dans les eaux limpides du fleuve, il venait secouer ses ailes d'albâtre au-dessus de la blanche anémone ; et l'anémone relevait sa tête : de nouveau sa couronne brillait pure à son front.

Voici qu'un soir, après de longs ébats au loin, dans la haute mer, le goëland revient pour se reposer et s'endormir sous les tamaris roses. Hélas ! en passant près de l'anémone, il la vit courbée vers la terre, triste, flétrie. O douleur ! Sa couronne était trempée de boue ; ses fleurons en lambeaux pendaient souillés. —“ Anémone ! pauvre anémone, qu'est-il donc arrivé ? ”—L'ané-

monc se mit à pleurer : «—L'oiseau des nuits sombres, dont on entend les cris rauques dans la tempête, s'est abattu sur moi et m'a piétinée. J'avais caché ma tête sous mon feuillage, pour sauver ma couronne; mais il est allé se rouler dans la vase; puis il est revenu se rouler sur moi... Ah ! si je pouvais aller jusqu'au fleuve ! Si j'osais passer au milieu des renoncules qui bordent la rive, j'irais laver mon front ! »—«Pauvrette, reprends courage ! Relève-toi : j'irai moi-même et j'apporterai à ton front l'onde qui le purifiera.»—Le goëland se plongeait à plusieurs reprises dans le fleuve et revint chaque fois à l'anémone pour secouer sur elle l'eau ruisselante de ses ailes. Quand le soleil disparut à l'horizon, quand tout s'endormit autour d'elle, l'anémone s'endormit à son tour et s'endormit consolée. A son réveil, elle put sourire radieuse à son nouveau matin, tandis que le goëland, dès l'aurore, reprenait son vol pour s'ébattre dans la haute mer et se balancer à la crête des grandes vagues.

Dieu qui a mis sa plante près des grands fleuves de la grâce, n'a-t-il pas envoyé près d'elle un ange béni ? Cet ange, témoin des joies et des tristesses, n'est-il pas toujours-là, vigilant ?... Quand la plante fanée, flétrie, découronnée ne peut plus aller, n'ose plus aller au fleuve, Dieu ne dit-il pas à l'ange de l'y conduire, de l'y porter ?... Si le fleuve était inabordable, si vainement la plante essayait d'aller jusqu'à ses rives, Dieu ne dirait-il pas à l'ange de tremper ses ailes dans la piscine sacrée et d'apporter à l'âme répentante le message du pardon ?

Extrait de **La Plante du Bon Dieu**, par M. L'abbé J.-B. Gay. 1 beau vol. in-12 de 280 pages.....Prix : 75 cts

PREMIERE COMMUNION MIRACULEUSE D'IMELDA

DANS LA MAISON PATERNELLE

Imelda vécut peu d'années en ce monde, mais quelles années ! La sainteté, comme l'enseigne le grand saint Thomas, se résume tout entière dans *l'amour de Dieu* ; or, cet amour fut assez vif dans le cœur d'Imelda pour arracher son âme à son corps mortel, et l'unir à Jésus-Christ pour toujours.

Le divin Maître a rendu ce beau témoignage de sainte Madeleine : *qu'elle avait beaucoup aimé* ; il en fut ainsi de l'angélique Imelda, qui avait reçu au baptême le nom de *Madeleine*.

Madeleine Lambertini était née dans la ville de Bologne, en Italie, l'an 1321. Sa famille, déjà noble et ancienne, avait donné des hommes illustres par leurs exploits et par les services rendus à leur pays. Plus tard un des rejetons de cette vaillante race, le cardinal Prosper Lambertini deviendra Pape, sous le nom de Clément XIV.

Dieu ne réservait pas à la petite Madeleine une gloire aussi

brillante aux yeux du monde, mais il avait versé dans cette âme des dons si rares, que, dès sa plus tendre enfance, elle parut un ange dans un corps mortel.

Sa jeune intelligence semblait s'ouvrir comme naturellement aux premiers enseignements des vérités chrétiennes.

Si quelque accident ou quelque douleur venait à troubler la sérénité de son visage et exciter ses larmes enfantines, il suffisait de lui parler de Jésus et de Marie, de lui raconter quelques traits de l'Évangile ou de la vie des Saints, pour captiver immédiatement son attention, sécher ses pleurs et lui rendre ses sourires.

On ne voyait point en elle ces caprices, cette inconstance, cet amour excessif du jeu, cette peine à obéir, qui porte tant d'enfants à négliger leurs devoirs et à trouver la prière ennuyeuse.

Elle était sérieuse, appliquée, obéissante, modeste dans ses regards, grave dans son maintien, ennemie du bruit et de la dissipation. Son plus agréable passe-temps était de se retirer dans un petit oratoire, orné de ses mains, afin d'y prier à son aise, et de s'y livrer à divers exercices de piété, dans le silence et le recueillement.

Elle prenait pour modèle le divin Enfant Jésus et croissait en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes.

Dans ces saintes occupations, elle comprenait de plus en plus que le monde présent n'est que vanité en présence de l'éternité, que la grande affaire de la vie est de sauver son âme, que Dieu, beauté sans égale et bonté infinie, est seul vraiment digne d'amour, et que la mesure de l'aimer est de l'aimer sans mesure, comme dit saint Bernard. Aussi s'efforçait-elle de lui donner, chaque matin, tout son cœur, et de rester unie toute la journée à cet unique Bien-Aimé.

Les préoccupations de vanité et de toilette, qui se glissent si vite dans l'imagination des jeunes filles, n'existaient point pour elle, car elle s'oubliait elle-même, pour ne songer qu'à plaire à Dieu. Les richesses de la maison paternelle la laissaient indifférente.

Mais à mesure qu'elle grandissait, elle constatait combien l'esprit du monde est différent de l'esprit de Dieu. Elle se sentait attirée vers le saint asile d'un cloître où, renonçant à toutes les choses de ce monde, par un généreux sacrifice, elle serait tout à Jésus-Christ.

Elle supplia ses parents de la conduire en quelque couvent ; et ces bons parents, offrant à Dieu leur sacrifice, consentirent à sa demande. Madeleine aimait vivement sa famille et en était également aimée, mais à cette joie de la terre, il fallait préférer Dieu et sa sainte volonté, et il fut fait ainsi.

Madeleine avait à peine dix ans.

MADELEINE AU COUVENT—LA PETITE RELIGIEUSE

A peu de distance de Bologne, dans un lieu appelé Valdipietra, s'élevait autrefois le couvent de Sainte-Madeleine, où de ferventes religieuses servirent le Seigneur pendant de longs siècles, sous le patronage et les sages Règles de saint Augustin et de saint

Dominique. C'est là que se présenta la noble fille des Lambertini. Par son brûlant amour divin et par sa pureté parfaite, la jeune Madeleine était digne d'être la fille de saint Augustin au cœur d'or, et de l'angélique saint Dominique

Suivant un usage très ancien et encore fréquent à cette époque, l'enfant fut reçue au monastère, malgré son jeune âge, et revêtu de l'habit religieux. Cette démarche, d'ailleurs, n'engageait point l'avenir, et la profession ne pouvait avoir lieu qu'après l'âge nubile.

En recevant l'habit des épouses du Christ, Madeleine échangea son nom contre celui d'*Imelda*, marquant par là qu'elle voulait renoncer au monde, pour embrasser une carrière nouvelle.

Les enfants de son âge, admis dans les monastères, n'étaient soumis qu'à une partie de la règle; la jeune sœur Imelda voulut l'observer tout entière. On la voyait à tous les exercices de la communauté; c'était la plus exacte, la plus modeste, la plus obéissante. Elle châtiait son corps délicat par de rudes pénitences, comme si elle eût eu de grands péchés à expier; car elle désirait ressembler à Jésus crucifié.

En un mot, les Sœurs les plus anciennes la regardaient, avec une secrète admiration, comme leur modèle.

DÉVOTION AU SACREMENT DE L'EUCARISTIE

Mais le plus touchant était de voir la merveilleuse dévotion de la Ste enfant envers le très doux Sacrement de l'Eucharistie. Sachant que Jésus est là, Sésus l'unique objet de son ardent amour, elle éprouvait un bonheur sans lassitude, à passer des heures entières en adoration devant le saint tabernacle. Dans ces suaves entretiens avec le divin Enfant, le temps lui paraissait court.

Chaque matin, elle assistait au Saint Sacrifice de la messe. Son âme était alors toute absorbée dans la méditation de cet auguste mystère; son recueillement et ses larmes témoignaient de sa ferveur.

Mais c'est surtout au moment de la communion, quand les Sœurs quittaient leur place pour aller s'agenouiller à la table des anges, que la jeune Sainte ne pouvait retenir le flot de ses larmes. Qu'elle eût souhaité recevoir aussi son Roi bien-aimé, l'avoir tout à elle et être toute à Lui! Aucun sacrifice ne lui eût coûté pour être admise à un tel bonheur. Mais son âge l'en retenait encore éloignée.

En attendant, à l'heure de la récréation, elle s'approchait de quelqu'une de ses compagnes qui avait eu la grâce de communier le matin, pour s'entretenir avec elle de ce divin mystère: "*Oh! je vous en prie*, disait-elle, dans l'ingénuité et l'ardeur de son amour, *expliquez moi comment on peut recevoir Jésus dans son cœur et ne pas mourir?*"

Ne pouvant plus résister à l'ardeur de ses désirs, elle alla prier le confesseur du couvent de lui permettre de s'approcher de la sainte Table. Mais c'était l'usage en ce pays, de ne pas admettre les enfants à la première communion avant l'âge de quatorze ans; le prêtre ne crut pas devoir faire une exception pour Imelda. Il se

borna donc à encourager les saints désirs de l'enfant, sans lui permettre encore de les réaliser. Imelda se soumit; mais quel sacrifice!

PREMIÈRE COMMUNION MIRACULEUSE D'IMELDA

“Cependant, dit un des récents historiens de la Bienheureuse, Dieu, qui se plaît à venir dans les cœur humbles et purs, ne tarda pas à récompenser l'amour dont Imelda brûlait pour lui.

“L'épreuve de la bienheureuse enfant durait encore quand arriva la fête de l'Ascension. On était en l'année 1333. Imelda venait d'atteindre sa onzième année. Pensant qu'en un si beau jour son confesseur se relâcherait de sa sévérité, elle surmonte sa timidité et réitère sa demande avec plus d'instances que jamais. Ce fut en vain...

“Mais qu'est la volonté de l'homme devant celle de Dieu? On peut bien, il est vrai, interdire à une âme de s'approcher de lui; mais est-il au pouvoir de personne d'empêcher Dieu de s'unir à cette âme? Dieu lui-même n'a-t-il pas déclaré dans les divines Écritures que *ceux qui le cherchent le trouveront infailliblement*; et qu'il rassasira de ses biens ceux qui sont affamés?

“Le cœur brisé par le nouveau refus qu'elle venait d'essayer, Imelda se rendit à l'église du monastère, pour assister à la messe et unir son sacrifice à celui de l'adorable victime...

“Quand le moment de la communion fut venu, toutes les religieuses sans exception vinrent se ranger, heureuses recueillies, autour de la Table Sainte.

“Seule, Imelda resta dans le bas du chœur.

“Là, agenouillée, la tête dans ses mains, elle donne un libre cours à ses larmes en songeant au bonheur de ses Sœurs; elle se plaint amoureusement à son divin Epoux de rester sourd à sa prière et le conjure par de nouvelles instances dene pas différer plus longtemps de combler ses vœux.

“O Jésus! soupirait-elle, ô mon céleste Epoux, ainsi donc vous voulez que votre petite servante soit consumée par l'ardeur de ses désirs sans qu'il soient jamais satisfait?... Serait-ce parce que je ne suis qu'une enfant? Mais les religieuses, mes Mères, m'ont souvent raconté votre prédilection pour l'enfance; n'avez-vous pas dit à vos apôtres; “Laissez venir à moi les petits enfants, ne ne les éloignez pas?” Pourquoi maintenant ne voulez-vous pas me laisser approcher de vous, moi qui suis une enfant, moi qui vous aime si ardemment? Oh! donnez-moi, je vous en conjure, une seule miette de ce Pain de vie et je serai rassasiée... Et si vous ne m'en jugez pas digne, faites que je meure, car je ne puis plus vivre sans vous?

“L'amour rendait la bienheureuse enfant éloquente. Ses accents, à la fois si puissants et si tendres, avaient ému le ciel tout entier. Jésus ne peut supporter plus longtemps l'agonie de cette jeune âme se mourant du désir de le posséder.”

Comm. elle priait et pleurait encore, une hostie s'échappe miraculeusement du ciboire, s'élève en l'air, franchit la grille

du cœur et vient s'arrêter, sans qu'aucune main la soutienne, au dessus de la tête de l'enfant. Imelda agenouillée, les yeux fixés sur la sainte hostie, adorait son Dieu, si près d'elle, et semblait s'unir aux anges dans un même mouvement de respect et d'amour. Les Sœurs n'en peuvent d'abord croire leurs yeux, cependant le miracle persistant, elles avertissent le confesseur. Celui-ci s'approche avec une patène et l'hostie, jusque-là immobile, vient s'y placer elle-même. Alors ne doutant plus de la volonté de Dieu, le prêtre prend avec vénération l'hostie miraculeuse et en communie la bienheureuse enfant...

Imelda venait de faire sa première communion !

“ Enfin ses vœux sont accomplis ! et, comme si elle n'eût pu dans un corps mortel supporter une telle joie, elle s'affaisse sur elle-même, abîmée dans une contemplation profonde : ainsi la fleur s'incline sous les gouttes de la rosée du ciel, trop faible pour en soutenir le poids. Les mains toujours croisées sur sa poitrine, les yeux doucement fermés, Imelda paraissait livrée à un délicieux sommeil. Comme les heures devaient s'écouler rapides dans cette extase de l'amour ! A voir ses lèvres mi-closes, décolorées, mais comme éclairées d'un sourire tout céleste et comme agitées d'un frémissement léger, on eût cru les entendre murmurer ces paroles du cantique : *Mon Bien-Aimé est à moi, et je suis à Lui. Il m'a introduite dans ses celliers, il m'a enivrée de son amour... J'ai trouvé Celui que mon cœur aime : je l'ai trouvé, je le tiens et je ne le laisserai pas aller !*

“ Longtemps les Sœurs l'admirèrent en silence. Elles ne se laissaient pas de la regarder..... ni de louer Dieu au fond de leur cœur, *parce qu'il est bon, et que sa miséricorde s'étend à tous les siècles.* Toutefois, l'office achevé, la voyant toujours immobile et prosternée, elles ne peuvent se défendre d'une vague inquiétude.

On l'appelle ; on la prie, on la supplie, on lui commande de se relever ; elle, toujours si prompte en obéissance, cette fois n'obéit pas ; elle n'a pas entendu... on le relève... *elle était morte !*

“ Morte ! morte à douze ans !... Morte d'amour, et d'amour pour son Dieu ! au jour et à l'heure de sa première Communion ! Oh l'heureuse mort ! Trop heureuse enfant !”

Ne la plaignons pas en effet, mais félicitons-la d'être entrée si saintement dans la vie qui dure sans fin au ciel.

O Bienheureuse Imelda, petite sœur des anges, protégez tous les enfants qui s'approchent pour la première fois de la sainte Eucharistie, et obtenez-leur la persévérance dans la foi et dans la vertu, dussent-ils vivre sur la terre jusqu'à une extrême vieillesse.

SES RELIQUES A BOLOGNE

Le 18 mai de l'an 1566, les Dominicaines de Valdipietra, ayant échangé leur couvent contre celui des Pères Servites de Marie, à Bologne, allèrent se fixer dans cette ville, emportant avec elles le corps de la Bienheureuse Imelda Lambertini. En 1622, elles reçurent de Rome les reliques de sainte Eugénie et les placèrent

dans la même église, unissant les deux saintes dans une commune vénération. La noble famille Lambertini fit décorer une chapelle en l'honneur de la bienheureuse Imelda, et on y plaça une inscription rappelant le miracle de sa mort.

Le Pape Léon XII, après avoir consulté la Sacrée Congrégation des Rites, a approuvé son culte et autorisé l'Ordre des Frères Prêcheurs à réciter son office et à célébrer la sainte messe en son honneur. Sa fête est fixée au 16 septembre, pour l'Ordre de Saint-Dominique.

Voici l'antienne et l'oraison gravées sur une plaque de bronze, l'an 1600, dans l'église du couvent des Dominicaines de Bologne, près de l'inscription signalée ci-dessus.

“Glorieuse vierge, épouse du Christ, Imelda, perle précieuse de virginité, illustrée par les dons du ciel, écoutez les prières que nous répandons en votre présence, faites que nous soyons un jour unis aux chœurs célestes, et en attendant, protégez-nous au milieu des calamités qui nous pressent de toutes parts.—V. Priez pour nous, bienheureuse Imelda. R. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

Oraison : Seigneur, que l'intercession de la bienheureuse Imelda, votre vierge, nous protège contre tout péril, et que par son intercession, il nous soit donné de recevoir avant notre mort, le Sacrement du Corps et du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, après une vraie pénitence et une sincère confession. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

PARTIE LEGALE

MARGUILLIERS

QUESTION.—Les marguilliers doivent-ils nécessairement être des laïques ?

Un ecclésiastique.

RÉPONSE.—Non. La loi ne contient aucune disposition prohibitive à ce sujet, et les deux qualités d'ecclésiastique et de marguillier ne sont pas incompatibles. S'il en était autrement, la chose serait absurde, car les biens à administrer sont des biens d'église.

Le Concile de Trente (1) déclare que les Fabriciens peuvent être pris parmi les *laïques* ou les *ecclésiastiques*. Les ecclésiastiques qui ont d'ailleurs les autres qualités requises, peuvent donc être marguilliers dans la paroisse où ils ont leur domicile (2). Ainsi

(1) Session xxii, ch. 9, *De Reform.*

(2) Sic : Mgr. Désautels, Manuel des Curés, page 34. Boyer, Principes sur l'administration temporelle des paroisses, T. 1, pages 28 et 29. L'Ami du Clergé, vol. 6, pages 538 et 539.

L'opinion contraire enseignée par Jousse est généralement rejetée.

les vicaires peuvent être marguilliers comme les autres prêtres.
Je vous ferai observer que le curé est *de droit* le premier fabricant de sa paroisse.

USUFRUIT.

QUESTION.—J'ai l'usufruit d'une maison en vertu du testament d'un oncle décédé. Le nu-propriétaire, héritier du testateur, m'a vendu cette maison à faculté de réméré. Mon usufruit sera-t-il définitivement éteint si le vendeur exerce la faculté qu'il s'est réservée ?

Charles V.....

RÉPONSE.—Non. Il n'y a pas d'extinction définitive et radicale de l'usufruit dans ce cas.

Si votre vendeur exerce la faculté de réméré, il ne pourra pas nuire à votre usufruit qui continuera en votre faveur jusqu'à l'expiration du temps fixé par le testament qui l'a constitué. L'usufruit s'éteint dit le Code Civil (art. 479), par la consolidation ou la réunion sur la même tête des deux qualités d'usufruitier et de propriétaire. Si cette réunion est rompue en vertu d'une cause antérieure, l'usufruit reprend sa vigueur car il n'était pas éteint, mais il était seulement en suspens.

Si votre vendeur laisse écouler le temps fixé sans exercer la faculté de réméré, la consolidation sera définitive et l'usufruit éteint.

PRÉCIPUT

QUESTION.—Peut-on stipuler un préciput dans un contrat de mariage avec séparation ?

N.-P...

RÉPONSE.—Non. Le préciput est un gain de survie qui ne peut être stipulé que dans un contrat de mariage avec communauté, car il se prend sur les biens de la communauté avant partage. Il est vrai que, par une faveur particulière, on peut convenir que la femme le prendra même en renonçant à la communauté. Dans ce cas spécial il se prend sur les biens du mari, puisque, par la renonciation de la femme, tous les biens de la communauté deviennent les biens personnels du mari.

Le préciput n'a pas lieu sans stipulation, car c'est un avantage *conditionnel* (1) et non un avantage *légal* comme le douaire coutumier.

(1) Le préciput est une convention de mariage par laquelle le survivant des époux est autorisé à prélever, avant le partage de la communauté, une certaine somme ou une certaine quantité d'*effets mobiliers* en nature. (C. C. Art. 1401 et 1402).

AVIS AUX PLAIDEURS

A ceux qui ont la manie de plaider nous recommandons la lecture de la nouvelle suivante :

A Pottsville, dans l'état de Pensylvanie, les tribunaux viennent de rendre jugement dans un procès commencé il y a dix-sept ans c'est-à-dire en 1874. Le montant réclamé était de dix mille (\$10,000.00) et les frais se sont élevés à la bagatelle de quatre vingt mille piastres (\$80,000.00) !

JURISPRUDENCE

Cour Supérieure. Montréal

8 Mai 1891

Présent. L'Honorable Juge Taschereau.

Delle Ovide Lamarre

Demanderesse

vs.

Napoléon Lamarre

Défendeur

Testament.—Captation.—C. C. Art. 839.

Jugé : Que des sollicitations, quoique pressantes, qui ne sont pas accompagnées de manœuvres frauduleuses, ne sont pas suffisantes pour constituer le vice de captation, et qu'un testament ne sera pas annulé en conséquence de semblables sollicitations.

Voici les faits de la cause :—Alexis Lamarre, de Longueuil, fit testament notarié en faveur de son fils Napoléon Lamarre, et subséquemment, il en fit un autre en faveur de sa fille, demoiselle Ovide Lamarre, ce dernier testament contenait une révocation du testament antérieur. Après le décès du testateur, les deux testaments furent enregistrés au bureau d'enregistrement du comté de Chambly. La demanderesse poursuivit alors le défendeur en radiation de l'enregistrement du premier testament, et le défendeur demanda incidemment la nullité du deuxième testament pour vices de suggestion et de captation. La cour a renvoyé cette demande incidente, déclaré le dernier testament valide et ordonné la radiation de l'enregistrement du premier testament.

La décision de l'honorable juge Taschereau est l'application des véritables principes en matière de dispositions testamentaires. Elle est conforme à plusieurs dispositions des lois romaines et à la doctrine d'un grand nombre d'auteurs anciens et modernes. 'Tenons pour constant,' dit le Répertoire de Guyot, Vo Suggestion,

“ que la seule suggestio. capable de vicier un acte de libéralité, “ est celle qui porte un caractère de dol, de fraude et d'artifice.” Il est bien vrai que le testament doit être l'œuvre de la volonté libre du testateur, mais cette volonté ne s'exerce pas moins librement quoique le testateur ait écouté les suggestions qui lui ont été faites, et suivi les conseils qui lui ont été donnés. Dans la pratique du notariat il arrive très souvent que les notaires sont obligés de donner des conseils aux testateurs, de rectifier leurs idées erronnées et de leur suggérer des changements destinés à faciliter le règlement des successions, à empêcher des procès et à maintenir la paix et l'union dans les familles. Les testaments ainsi faits ne sont certainement pas entachés du vice de captation, et ils sont inattaquables sous ce rapport.

LE CLOCHER D'HARFLEUR

A. M. LUCIEN OZANEAUX

*Sicut sagittæ in manu potentis,
ita filii excussorum.*

Comme des flèches entre des
mains puissantes, ainsi seront les
enfants de ceux que l'on opprime.

Ps. CXXVI.

I

LE PÈLERIN.

C'était au joli mois de mai, en 1432. Il y avait déjà un an que Jeanne d'Arc était morte martyr. Le roi de France semblait l'avoir oubliée, et la Normandie, courbée sous le joug anglais, subissait la tyrannie des bourreaux de l'héroïne d'Orléans. Une sourde colère, des projets de vengeance et d'affranchissement, remplissaient le cœur de quelques braves; mais les cultivateurs, les artisans et les marchands, heureux de pouvoir travailler, ne songeaient qu'à réparer les désastres de la guerre et à tirer parti des richesses naturelles du beau pays normand. Jamais la récolte ne s'était annoncée si belle, jamais les pommiers ne s'étaient couverts de plus de fleurs, et l'herbe des prairies, drue et embaumée, s'entassait partout en meules énormes et nourrissait de nombreux troupeaux.

Sur la falaise qui s'élève à l'ouest du petit port de Pourville, près de Dieppe, un pèlerin cheminait. Il avait été débarqué le matin même par un bateau flamand, et, après avoir entendu la messe à l'église de Pourville et fait une légère collation chez le curé, il s'était mis en route pour Varangeville, en prenant, pour abréger, un sentier à peine tracé sur le bord des falaises à pic qui, en cet endroit, dominant la mer d'une hauteur de plus de cent pieds.

Ce pèlerin n'était plus jeune; sa barbe et ses cheveux grisonnaient, mais sa haute taille droite, son pas vif et rapide, témoi-

gnaient d'une vigueur peu commune. Il ne s'appuyait pas sur son bâton ferré, et parfois le brandissait comme une lance en ferdonnant en air guerrier. Son grand chapeau orné d'une Notre-Dame d'ivoire, sa robe et son manteau de pèlerin étaient propres et presque neufs, et son visage coloré offrait le type normand dans toute sa finesse et sa tranquille énergie.

Après avoir marché environ une demi-heure, il rencontra un pâtre, jeune pars armé d'une gaule et qui veillait pour empêcher les nombreux bestiaux qu'il gardait de s'approcher trop près des bords minés de la falaise. Le pâtre salua le pèlerin en ôtant son bonnet de laine brune, et celui-ci, lui rendant courtoisement son salut, lui demanda s'il était encore loin de Varangeville.

" Il y a bien encore un bout de chemin," dit le jeune garçon ; " mais, comme le village est long d'une demi-heure, c'est à savoir chez qui vous allez."

" Je vais chez Romain le Brun," dit le pèlerin ; " le connaissez-vous ?"

" Et vous, messire pèlerin ?" répliqua le jeune pâtre : car, en ce temps-là comme à présent, les réponses catégoriques étaient chose rare en Normandie.

" Je ne connais pas maître Romain," dit le pèlerin ; " mais, comme on m'a assuré qu'il était le plus riche tenancier de Varangeville et fort charitable, je compte lui demander l'hospitalité pour une nuit, désirant me reposer de la traversée que je viens de faire."

" Et d'où venez-vous donc ?" dit le pâtre.

" Je viens d'Ostende, mon enfant ; je suis sujet du noble duc Philippe, que Dieu garde ! Pensez-vous que je serai bien reçu chez Romain le Brun ?"

" Ça dépend," dit le pâtre : " si vous vous adressez d'abord à damoiselle Catherine ou à notre maîtresse, vous serez reçu très gracieusement ; si c'est à notre maître, il vous fera bonne ou mauvaise mine, selon l'humeur où il sera ; mais vous aurez toujours place au feu et à table, et de la paille fraîche pour coucher. Jamais on n'a refusé l'aumône aux pèlerins chez Romain ; il est un peu intéressé, mais bon chrétien, et sa femme est une sainte femme."

" Damoiselle Catherine est sans doute la fille de la maison ?" dit le pèlerin.

" Malheureusement non," dit le jeune garçon, " mais c'est un peu tout comme. Elle n'est cependant pas parente de Romain. C'est une fille noble, et personne ne sait son nom de famille. Elle est venue à la ferme il y a plus de quinze ans."

" Quel chemin faut-il prendre pour aller à la ferme de Romain ?" demanda le pèlerin.

" Oh ! le chemin est très aisé," dit le pâtre : " c'est toujours tout droit. Vous voyez bien ce bouquet d'arbres au bout de l'herbage, là-bas ? Eh bien ! là commence une cavée qui vous mènera à la ferme, pourvu que vous ayez soin de prendre la première sente à main gauche, puis la troisième à droite, après avoir passé le petit pont, et que vous traversiez ensuite la cour à la Gillonne et l'her-

bage à Riquier. Vous verrez après un joli chemin neuf couvert de fayards, et en cinq minutes vous serez chez Romain."

"Tout cela est un peu compliqué," dit le pèlerin. "Ne pourriez-vous pas m'y accompagner, mon gars?"

"Ni pour or ni pour argent je ne puis quitter mon troupeau, sire pèlerin; mais, si vous n'êtes pas trop pressé, dans un quart d'heure vous verrez arriver ici la bonne Mahaut, qui m'a promis de m'apporter ma soupe, et elle vous guidera en retournant à la ferme."

"J'attendrai," dit le pèlerin, "et je vais m'asseoir près de la source que j'aperçois là-bas."

"C'est justement là que je dois attendre Mahaut," dit le berger. Et tous deux se dirigèrent vers la source, où les bœufs se rassemblaient déjà, car midi approchait, et il faisait très chaud pour la saison.

"Vous me paraissez si bon gars," dit le pèlerin, "que je veux vous faire cadeau d'un joli couteau flamand." Et il lui offrit un de corne de cerf si bien ouvré, que le père en fut émerveillé. Il se mit aussitôt pour étrenner son nouvel outil, à sculpter le gros bâton de hêtre qui lui servait à diriger ses bœufs, et, s'asseyant près du pèlerin, devint de plus en plus communicatif.

Le pèlerin apprit de lui que Romain n'avait qu'un fils, enfant de quinze ans, assez mauvais sujet; que la femme de Romain, infirme et paralysée, ne pouvait, depuis plusieurs années, quitter le coin de son feu, et que toute la maison était gouvernée par Romain d'abord, maître absolu, et par sa pupille, damoiselle Catherine, jeune fille d'une vingtaine d'années, que la femme de Romain avait prise chez elle tout enfant, et qui, peu à peu, selon l'expression du berger, était devenue "dame et maîtresse dans toute la maison."

"Est ce une bonne maîtresse?" demanda le pèlerin-

"Très bonne, messire, mais très sévère aussi. Elle ne souffre pas que l'on perde un fêtu, et si l'un des valets jure, elle le tance ferme, et s'il recommence, elle le renvoie. Mais si on est malade, elle vous soigne ni plus ni moins qu'une mère; et quand le maître est en colère, elle vous l'apaise et le retourne comme un gant. Oh! c'est une maîtresse femme, allez! Elle s'y entend, elle a l'œil à tout, et chaque jour, quel temps qu'il fasse, on la voit dans tous les coins du domaine, soit à pied, soit à cheval, hardie comme un homme d'armes, adroite comme une fée, et belle que c'est merveille."

"Et son frère," dit le pèlerin, "lui ressemble-t-il?"

"Voirement," dit le berger, "je ne vous avais pas dit qu'elle eût un frère. D'où le savez-vous?"

"Peu importe!" dit le pèlerin; "mais enfin lui ressemble-t-il?"

"Oui et non," dit le père: "messire Raoul est, comme sa sœur, grand, beau, fort et adroit; mais c'est une mauvaise tête. Et avec le fils de Romain, qui est à peu près de son âge, il n'y a pas de méchants tours qu'il ne fasse. Personne ne l'aime, parce qu'il est fier, colère et capricieux comme une bique."

“ Le fils de Romain ne pense-t-il pas à épouser damoiselle Catherine ? ” dit le pèlerin.

“ Oh ! que non pas ! ” dit le père. “ D’abord elle a plusieurs années plus que lui ; puis elle le gronde et le morigène si bien, qu’il la considère quasi comme sa mère. Mais la voici qui vient : regardez là haut ! ”

Le pèlerin leva les yeux et vit sur la partie la plus élevée de la falaise un groupe de femmes arrêtées près d’une croix de pierre et dont les silhouettes se détachaient sur le ciel. Elles étaient trois. L’une d’elles était agenouillée au pied de la croix ; une autre, debout, semblait lui parler, et la troisième descendait déjà la colline pour venir vers le berger.

“ C’est Mahaut, ” dit celui-ci. “ La bonne femme m’apporte ma soupe. ”

“ Je vais aller au-devant de damoiselle Catherine, ” dit le pèlerin avec empressement. Et, tandis que Mahaut descendait avec précaution le sentier en zigzag, le pèlerin, se dirigeant en droite ligne, gravit la colline.

A mesure qu’il approchait, il distinguait mieux la taille élancée et les mouvements gracieux de la belle Catherine. Celle-ci, penchée vers la femme qui pleurait au pied de la croix, semblait la consoler. Toutes deux étaient tournées vers la mer, et ne voyaient pas approcher le pèlerin. L’herbe touffue amortissait le bruit de ses pas, et il entendit la jeune fille dire à la pauvre affligée : “ Courage, confiance, ma bonne Gillonne ! remettez tout es-mains de Notre-Dame de Grâce. ”

“ Oh ! mademoiselle Catherine, ” dit la pauvre femme, “ dites-moi qu’il reviendra ! Hélas ! c’est à cause de vous qu’il est parti. ”

“ Ne m’accusez pas, ” dit Catherine : “ jamais je n’ai conseillé à Valery de faire ce malheureux voyage. Il ne m’en a parlé que quand il était engagé avec les Dieppois. ”

“ Je ne vous accuse pas, mademoiselle. Vous êtes une brave et honnête damoiselle, tout le monde le sait ; mais enfin, il vous aimait, et c’est pour vous offrir au retour un sort digne de vous qu’il m’a quittée. ”

“ Chut ! ” dit Catherine, “ voici un pèlerin qui s’approche de nous. ”

Celui-ci la salua profondément, et demeura un instant comme interdit en la regardant avec attention.

Catherine s’était redressée. Les paroles de Gillonne et l’arrivée soudaine du pèlerin avaient coloré ses joues d’un vif incarnat. Sa haute coiffe cauchoise, sa robe et son surcot bleus étaient faits d’étoffes communes, filées et tissées par elle ; mais elle avait sous ces vêtements rustiques un si grand air, une beauté si noble, que la houlette qu’elle tenait semblait être le sceptre d’une reine condamnée par un enchanteur à ne plus régner que sur des troupeaux.

“ Que Dieu vous garde, messire pèlerin ! ” dit-elle. “ Désirez-vous quelque chose de moi ? ”

“ Noble damoiselle, ” dit le pèlerin, “ je voudrais obtenir l’hos-

pitalité pour une nuit chez vous. Je vais à Notre-Dame de Grâce, à Honfleur."

Catherine tressaillit : " A Notre-Dame de Grâce !" s'écria-t-elle, " mais alors vous passerez à Harfleur ! "

" Certainement," dit le pèlerin, " et j'irai y prier dans l'église de saint Martin, patron de la France."

" Venez à la ferme," dit Catherine, " Elle n'est pas à moi. Je n'ai plus de maison, plus de patrie, mais Notre-Dame de Grâce m'a fait trouver un asile sûr, et j'y puis recevoir qui me plaît. Adieu, ma bonne Gillonne ! Ce pèlerin recommandera votre fils à la Vierge de Grâce."

" O sire pèlerin," dit Gillonne, " je vous en prie, dites bien à la bonne Dame de Grâce que, si elle me ramène mon fils, je lui porterai nu-pieds un beau petit vaisseau d'argent. Voyez, je suis veuve ; j'avais deux fils : l'aîné, qui cultivait notre petit héritage, est mort l'an passé, et le second, parti depuis trois ans sur un vaisseau de Dieppe, ne revient pas : on dit que les pirates anglais ont dû le prendre. Et c'était un si brave enfant, si bon, si beau ! un vrai saint Michel ! "

Et elle se mit à pleurer.

" Je vous promets de faire dire trois messes pour lui à Notre-Dame de Grâce," dit le pèlerin. " Au revoir, ma bonne dame, et que Dieu vous conforte ! "

Et, guidé par la belle Catherine et Mahaut, qui les avait rejoints le pèlerin s'achemina vers la ferme de Romain.

II

LA FERME.

" Messire pèlerin," dit la jeune fille, " vous avez tout à l'heure prononcé une parole qui m'a été douce à entendre. Etes-vous Français ? "

" Je suis d'Harfleur, mademoiselle. Exilé avec les malheureux habitants de cette ville en 1415, je me réfugiai en Flandre, où j'avais des amis. Je suis depuis quinze ans sujet du bon duc Phi. lippe ; mais l'envie de revoir mon pays natal et ma dévotion à Notre-Dame de Grâce m'ont ramené en Normandie plus d'une fois. L'année dernière, à pareille époque, j'étais à Rouen."

Catherine s'arrêta et regarda le pèlerin en face.

" Il y a un an," dit-elle, " les Anglais faisaient le procès de Jeanne d'Arc."

" Je l'ai vu mourir," dit le pèlerin.

" Et que dites-vous d'elle ? "

" C'était une sainte," dit le pèlerin, " et ses juges de vrais démons vomis par l'enfer."

" Vous osez me le dire ! " reprit Catherine : " ne craignez-vous pas que je vous dénonce aux Anglais, nos maîtres ? "

Le pèlerin s'approcha d'elle et lui dit à voix basse :

" A la fille du gouverneur d'Harfleur, à Catherine d'Estouteville, celui qui fut écuyer de son noble père peut tout dire."

Les yeux de Catherine étincelèrent ; elles les fixa sur le pèlerin d'un air de défiance.

"Nourrice," dit-elle, en se tournant vers Mahaut, "écoute ce pèlerin. Il dit avoir été écuyer du comte Robert d'Estouteville. Le connais-tu ?"

Mahaut mit sa main au-dessus de ses yeux et considéra un instant le pèlerin avec attention.

"Une ressemblance peut tromper," dit-elle. "Messire pèlerin, dites-moi qui était Berthe ?"

"Berthe-Marie," dit le pèlerin, "fille du tabellion d'Harfleur, était ma femme bien-aimée. Les Anglais l'ont tuée : c'est vous, Mahaut Garnier, qui l'avez ensevelie, et c'est moi qui la vengerai. Me reconnaissez-vous à présent ?"

"Ah !" s'écria-t-elle en lui tendant la main, "je n'ai plus de doute, messire Pierre ; mais il faudra vous taire devant tout autre que nous deux. Il y a un espion anglais à la ferme ; et s'il savait que les enfants de Robert d'Estouteville y sont, qui sait ce qui arriverait ?"

"Pierre de Graille ne parlera à personne de notre secret," dit Catherine, "j'en suis assurée. Mais qui vous a dit que j'étais à Varangeville, messire Pierre ?"

"J'avais appris en Flandre," dit Pierre, "que Romain le Brun pourrait me donner de vos nouvelles. Je suis venu débarquer à Pourville exprès pour le voir. Les propos du pâtre que j'ai interrogé à l'heure m'avaient fait espérer vous retrouver, mademoiselle ; et, en vous apercevant, votre ressemblance frappante avec votre père ne m'a laissé aucun doute."

"Et moi," dit Catherine, "il me semblait bien reconnaître le son de votre voix. Mais nous voici arrivés à la ferme. Ne dites pas qui vous êtes, qui je suis. Romain et sa femme seuls connaissent mon nom. Méfiez-vous de l'Anglais : c'est un espion qui parcourt le pays et que nous sommes obligés de recevoir. Demain matin, au lever du soleil, lorsque vous entendrez sonner l'*Angelus*, trouvez vous à l'église de Varangeville. J'y serai, et je vous parlerai."

Elle entra, précédant le pèlerin, et l'introduisit dans la grande salle de la ferme. Cette pièce éclairée par d'étroites fenêtres, était pourvue d'une vaste cheminée. Près du foyer, une femme jeune encore, et dont le visage portait les traces de longues souffrances, était assise dans un fauteuil garni de coussins de camelot. Une petite table placée devant elle portait deux couverts. Ses mains, pâles et fines comme de l'ivoire, reposaient, presque inertes, sur les bras de son fauteuil. Ses yeux noirs regardaient tout ce qui se passait autour d'elle avec une attention et une intelligence telles que les valets de la ferme prétendaient que leur maîtresse était fée et devinait leurs pensées les plus secrètes.

Au milieu de la salle, une grande table dressée et couverte de mets grossiers, mais propres et abondants, attendait les habitants de la ferme.

Catherine présenta le pèlerin à Marianne Romain, et celle-ci lui dit :

“ Soyez le bienvenu, messire pèlerin ; vous pourrez vous reposer chez nous tant qu'il vous plaira ; mais ne parlez ni du roi de France, ni du roi d'Angleterre céans, et, si vous contez les nouvelles des pays étrangers, prenez garde d'offenser l'Anglais qui va venir.”

“ Damoiselle Catherine m'a déjà prévenu, madame, dit le pèlerin, “ soyez tranquille. Je viens de Flandre et je ne dirai rien qui puisse occasionner du trouble ici.”

Les servantes entrèrent en ce moment, portant de grands pots de cidre frais tiré. Midi sonna à l'église de Varangeville, distante de la ferme d'un jet de pierre, et bientôt Romain, son fils, le frère de Catherine, les valets de ferme et l'Anglais entrèrent dans la salle.

Catherine se hâta de dire à Romain que sa femme avait invité le pèlerin, et le fermier, le saluant courtoisement, le pria de dire le *benedicite*.

Le pèlerin le dit en affectant de prononcer comme les Flamands. L'Anglais en fit aussitôt la remarque : “ Le sire pèlerin n'est pas Français,” dit-il.

“ Je suis sujet du duc de Bourgogne,” répondit celui-ci.

“ Voilà un brave et digne priace,” dit l'Anglais, “ un allié du roi d'Angleterre, que Dieu garde ! Nous allons porter sa santé avec du bon piot.”

“ Volontiers,” dit le pèlerin.

Tous les verres se remplirent, et on but à la santé du duc Philippe le Bon.

“ A présent,” dit l'Anglais, “ buvons à la santé du roi Henri.”

“ Peste soit de l'ivrogne !” murmura Romain : “ il va eunuyer ce pèlerin, et fâcher damoiselle Catherine.”

“ Oui,” reprit l'Anglais, “ buvons à la santé de Henri, roi d'Angleterre et de France.”

Catherine, qui était assise à la petite table près de Marianne Romain, se leva, regarda froidement l'Anglais, et lui dit :

“ On ne doit porter la santé du roi qu'au dessert, messire, et un gentilhomme comme vous devrait le savoir. Au dessert nous vous ferons raison, mais pas avant.”

Elle se rassit d'un air fort tranquille, et l'Anglais, vexé, avala un grand verre de cidre pour se donner une contenance. “ C-que femme veut, Dieu le veut,” dit-il en grommelant, “ mais si au dessert quelqu'un hésite à boire, il aura maille à partir avec moi.”

“ Lubine,” dit Catherine à une vieille servante, à voix basse, “ versez-lui du poiré que vous savez, et beaucoup.”

“ Vous voulez donc qu'il roule sous la table ?” dit Lubine de même.

“ Oui,” dit Catherine, “ cela vaudra bien mieux qu'une querelle.”

Lubine n'y manqua pas, et l'Anglais se mit à dîner plantureusement et à boire comme quatre Normands, et, lorsque le fromage

et les pommes séchées au four furent posés sur la table, l'espion, à demi étourdi, commençait déjà à glisser de son banc. Un valet l'aïda à s'étendre sous la table, et un ronflement sonore avertit bientôt la compagnie que le poiré mousseux avait produit l'effet que Catherine attendait.

Sur un signe de Romain, les valets retournèrent au travail, et le fils du fermier s'empressa de demander au pèlerin des nouvelles de France.

“ Je viens des Pays-Bas,” dit le pèlerin, “ et je ne sais rien de bien nouveau, si ce n'est que les pirates anglais font rage sur la mer, pillant amis et ennemis, comme des brigands qu'ils sont.”

“ Oh ! ” s'écria Raoul d'Estouteville, “ pourvu qu'ils n'aient pas attaqué la nef que montait Valery ! Sa pauvre mère l'attendait ce printemps.”

“ Comment s'appelait ce vaisseau ? ” dit le pèlerin

“ C'était la *Chercheuse*,” reprit Raoul, “ un fin voilier, parti pour aller au pays où l'on trouve de la poudre d'or et de l'ivoire. Il avait déjà fait le voyage une fois, et il était revenu à Dieppe bourré de trésors.”

Le pèlerin resta silencieux.

“ Que disait-on à Pourville ? ” dit Marianne qui écoutait avec inquiétude.

A ce moment on frappa à la porte, et une jeune servante toute en pleurs entra.

“ Qu'y a-t-il, Marthe ? ” dit Romain, “ est-ce que Gillonne est malade ? ”

“ Ah ! c'est bien pire,” s'écria Marthe, “ elle vient d'apprendre la mort de son fils.”

“ Quel malheur ! ” s'écrièrent-ils tous. “ Mais où, mais comment ? Ce pauvre Valery ! A-t-il fait naufrage ? ”

“ Non,” dit Marthe, “ ce sont les corsaires anglais qui l'ont tué. La *Chercheuse* revenait heureusement d'Afrique, on voyait déjà le cap d'Ailly, lorsque les Anglais l'ont attaquée. L'équipage de la *Chercheuse* s'est défendu bravement. Un autre vaisseau de Dieppe, qui passait, a porté secours et a mis l'Anglais en fuite. Ils ont ramené la *Chercheuse* et tout son changement, mais Valery et dix autres étaient morts. Et nous sommes en temps de trêve, et, d'ailleurs, la *Chercheuse* avait arboré le pavillon dieppois. Que Dieu mandisse les Anglais ! ”

“ Amen ! ” dit Romain ; “ mais prenez garde, mon enfant ; en voici un ! ”

“ Chien ! ” s'écria la jeune fille en le poussant du pied ; “ si j'étais un homme, je te tuerais.”

“ Taisez-vous,” dit Romain, “ allez consoler votre maîtresse. Elle est chez elle, n'est-ce pas ? ”

“ Oui, maître Romain,” dit Marthe, “ sa sœur de Dieppe est venue lui annoncer la nouvelle. Ce soir, à cinq heures, M. le curé dira les vêpres des morts pour Valery, ma maîtresse vous prie d'y assister.”

“ Nous irons tous,” dit Romain, “ mais où est damoiselle Catherine ? ”

“ Elle vient de sortir à l’instant,” dit Marianne, “ et sa nourrice l’a suivie. Je te ferai prévenir. Allez, Marthe, dites à Gillonne que, si je ne puis aller près d’elle, mon cœur n’en sera pas moins avec le sien aux pieds du crucifix.”

Marthe sortit.

“ Pauvre mère,” dit le pèlerin. “ Je le savais, mais je n’avais pas le courage de vous dire ce malheur. O Charles, roi de France, quand donc viendras-tu chasser l’ennemi, quand verrons-nous des jours meilleurs ? ”

“ Chut ! ” dit Romain, “ l’Anglais s’éveille. Venez, messire pèlerin, je vais vous montrer la chambre qui vous est destinée. Jacques, ne quitte pas ta mère avant que damoiselle Catherine ou Mahaut ne soit près d’elle.”

(à suivre.)

LE DENIER DES CARMELITES

Mad. A. E. Trudel, St Henri.....	25	tive Mad. J. A. Dumouchel, Chateauguay.....	5.00
Un ami des carmelites.....	50	Famille Pierre Dumouchel, Cha- teauguay.....	1.00
Un prêtre du diocèse de Montréal	5.00	Un curé du Diocèse de St Hay- cinthe.....	1.00
Une institutrice du diocèse de Ri- mouski.....	1.00	Rev. K.T. Withopf, Kansas.....	1.00
La famille Ant. Prud’homme, Ste- Philomène.....	1.00	Anonyme, de St Georges de W.....	10
Delle Adèle Prud’homme, Ste-Philo- mène.....	30	Un prêtre.....	1.00
M. Gilbert Prud’homme, Ste-Philo- mène.....	20	Delle D. Paquet, Ottawa.....	50
Une amie du Carmel, Sarnia, Ont..	1.00	Anonyme, de St Théod. de Ch.....	2.00
Anonyme du diocèse de Nicolet...	45	Dlle Marie Caisse, Willimanic...	5.00
Ma J. O. St-Martin, Worcester.....	50	Un prêtre du diocèse de Québec et sa famille.....	1.00
Benjamin Fagnan, Oswego.....	50	M. Xavier Barbeau, St Constant..	1.00
M. Delphis Houie, Hamler, Ohio...	50	M. Nap. Leclerc du Nord-Ouest, pour obtenir une bonne mort	2.00
M. Jordan, Montréal.....	50	M. M. C. Galarneau, Montréal,....	100.00
Mad. Veuve J.-B. Lefebvre, sa fa- mille et celle de sa fille adop-			

N. B.—On peut adresser ses aumônes directement au Carmel d’Hochelaga, près de Montréal, ou à M. L. J. A. Derome, 1603 rue Notre-Dame, Montréal.